



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Région SUD EST
snespaca@gmail.com
Fatima OULHACHMI 06 43 44 93 82
Hélène BERRIER 07 76 11 53 21



Déclaration Liminaire CTiR COG

Marseille, le 4 avril 2022

Monsieur le DIR Sud-Est,

Le contexte dans lequel se déroule ce CTIR (Comité technique interrégional) est particulièrement anxiogène. Dans quelques jours se tiendra le premier tour des élections présidentielles, dans un climat de tensions extrêmes générées par la guerre menée par la Russie à l'Ukraine et par la montée des idées d'extrême-droite. Le SNPES PJJ FSU veut marquer sa solidarité avec le peuple résistant d'Ukraine et les opposant.es de Russie. Nous continuerons à nous battre contre ces idées d'extrême-droite qui sont le terreau des conflits meurtriers.

Nous sommes convoqués ce jour pour un CTIR portant sur la COG (Convention d'orientation et de gestion). Malgré nos différentes interpellations nous déplorons encore une fois que l'ordre du jour de ce CTIR) soit proposé « pour information ». Ce n'est pas notre conception du dialogue social.

Les CTIR sont des instances de consultation et de validation pas des chambres d'enregistrement. Vous semblez déjà entériner la disparition prochaine des CAP mobilité, des CTIR, des CT, des CHSCT, fondue en une instance fatras, les futurs CSA (Comité social d'administration). Par ailleurs, à la lecture du document principal de cette instance, la COG, on se demande bien quelles sont réellement vos marges de manœuvre dans cette institution caporalisée à outrance ?

Cette COG vient renforcer le renversement de paradigme au sein de notre administration avec une primauté du répressif sur l'éducatif : CJPM, bloc-peines, partenariat avec l'armée. La création de 3 nouveaux CEF dans notre interrégion est également dans la droite ligne de cette idéologie sécuritaire développée par les précédents gouvernements et que vous appliquez avec la plus grande minutie.

Le préambule de ce document, qui n'attend, semble-t-il, que votre signature, nous paraît finalement être le plus intéressant. Il donne le ton du virage que l'administration opère, et que vous accompagnez. Vous ne parlez plus de « jeunes », d'« adolescents.es », même plus de « mineurs.es », mais d'« objectifs à atteindre ». Le reste est finalement assez rébarbatif et n'empêche aucun débat car tout semble déjà figé.

Les Etats généraux de la Justice ont coûté près d'un million d'euros, versés à des cabinets de conseil. Pour quel résultat ? Rappelez-vous qu'« onze juges des enfants du tribunal judiciaire de Marseille ont des sueurs froides », 500 mesures d'action éducative en milieu ouvert, et plus de 900 mineurs qui sont sur liste d'attente, soit plus de 6 mois d'attente avant la prise en compte des situations de danger... Les professionnels se confrontent à des situations extrêmement dégradées. Quelle protection en France ? Quelle place doit prendre la PJJ ?

Avez-vous pleinement conscience de la réalité du terrain ? Nous ne pouvons que constater l'inadéquation entre de grandes phrases décrivant vos projets loin de la vérité des territoires qui, par endroit, sont prêts à exploser. Quel est l'intérêt de vouloir coûte que coûte avancer à marche forcée vers une réforme sans profondeur ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait dans un premier temps innover sur les terrains avec les professionnels, consolider, réparer, accompagner les jeunes, les équipes pluridisciplinaires ?

Le SNPES-PJJ-FSU tient à rappeler que les professionnels qui accompagnent les mineurs font preuve d'un engagement professionnel à toute épreuve, dans des conditions souvent difficiles se sentent déconsidérés et peu soutenus.

Concernant la mission éducative auprès des Tribunaux, nous constatons une « toute-puissance » des Procureurs à l'égard des collègues dans plusieurs juridictions. Des pratiques surréalistes se mettent en œuvre : ainsi certaines PEAT reçoivent les billets de garde-à-vue quotidiennement et effectuent le travail d'investigation en amont sans aucune certitude de défèrements. L'Audit de la Cour d'Appel d'Aix a validé cette procédure mais en aucun cas cette pratique n'a été portée par les éducateurs.trices. Outre le manque criant de places en hébergements, les magistrats sollicitent des Centres fermés. Sur certaines juridictions, les PEAT sont supprimées pour devenir des MEAT avec une réorganisation sans concertation. Exit les éducateurs.trices présents physiquement au Tribunal, exit la mission accueil/orientation. Que dire des boîtes mail qui se multiplient entre le Parquet, les services de Police et la PJJ pour les RRSE. Et que dire de toutes les convocations des jeunes et familles qui se perdent dans les méandres du WEB. Permanence éducative, permanence RRSE, permanence 12.3, permanence défèrements.... Que de Permanences dans nos agendas. Le CJPM aurait dû s'appeler PERMANENCE !

Le SNPES-PJJ-FSU affirme sa crainte de voir basculer le travail de Milieu Ouvert vers un travail de probation. L'affirmation de la primauté du sécuritaire et du répressif sur l'éducatif n'est plus un leurre. Pour la directrice de la PJJ, les missions des éducateurs.trices, qui omet au passage les autres corps intervenant dans l'accompagnement des jeunes (psychologues, ASS) semblent désormais circonscrites à :

- « *L'application du CJPM et du bloc-peine avec une focale particulière sur les RRSE et MJIE pénale*
- *La mise en place de nouvelles mesures telles que les alternatives aux poursuites, les stages-peines, le TNR*
- *Le suivi des mineurs.e.s incarcérés.e.s, le suivi des aménagements de peine*
- *Le suivi des MNA détenus.e.s*
- *Les actions socio-éducatives dans les emplois du temps de chaque mineur détenu. »*

La sémantique de ce document est évidente. Elle semble surgir tout droit de l'univers carcéral. Est-ce l'objectif inavoué ? Transformer les professionnels de Milieu Ouvert en techniciens du probatoire et de l'aménagement de peine ? A la lecture de votre feuille de route, c'est en tout cas le chemin qui est pris. La DPJJ ne semble concevoir le travail de Milieu Ouvert (et donc la majorité des jeunes suivis) qu'au prisme de la détention et de son alternative ou aménagement.

Votre deuxième objectif est donc de diversifier le dispositif de placement judiciaire. Pour la DPJJ, le placement judiciaire serait donc « *le maillon essentiel du dispositif global de la prise en charge* » ... Nous attendons alors les moyens nécessaires pour mettre en lumière ce que vous annoncez... L'ouverture de 3 nouveaux CEF n'est pas une réponse. Vous ne le savez que trop bien ! Combien d'établissements sont à ce jour en crise dans notre région ? Avec cette vision, l'hébergement sera très prochainement le radeau de la méduse... Le SNPES-PJJ-FSU vous propose donc de mettre en place des Etats Généraux de l'hébergement du sud-est, avant le naufrage. Nous exigeons un espace de réflexion ou enfin les idées viennent du terrain.

Le SNPES-PJJ-FSU se réjouit de voir la place essentielle que vous laissez aux dispositifs de placement. Mais de quel dispositif parle-t-on à la DPJJ ? Il est bien question des CEF dans les propos évoquant les « *difficultés de fonctionnement récurrentes* ». Le SNPES-PJJ-FSU sait gré à la DPJJ de rappeler cette évidence. Nos nombreuses alertes et celles des professionnel.les, qui tentent, malgré tout, d'y exercer une fonction éducative, pourront noter l'absence de prise en compte des réalités. Suite aux graves dysfonctionnements des CEF de Brignoles, Nouvelle-Horizon et des Cèdres, voire celui de Montfavet, aucune remise en question de la doctrine politique. Là aussi le coût que coûte s'impose. Le SNPES-PJJ-FSU regrette que dans ces situations, la DPJJ ne considère en priorité les dysfonctionnements de ces services qu'à l'aune du manque de formation ou de l'absentéisme des professionnel.les. Il nous semble pourtant que le rôle des directions dans ces dysfonctionnements n'est jamais questionné. Ces dispositifs de CEF ne fonctionnent pas, coutent très chers et génèrent beaucoup d'incarcération.

Nous revendiquons une politique de placement judiciaire de protection, multiple et innovante avec les moyens nécessaires de diversifier les hébergements. Et avec un retour à la réflexion collective et à l'autonomie des équipes pour travailler les accueils et privilégier les dynamiques de groupe des jeunes. Nous nous réjouissons de la prise en compte du manque de structures autour des situations trop souvent rencontrées de jeunes à la lisière entre la protection de l'enfance, le médico-sociale et l'éducatif, par la création d'un ISEMA dans les Bouches-du-Rhône.

En revanche, la place laissée à l'insertion dans votre stratégie régionale laisse pantois. Elle ne tient qu'en 7 lignes alors que la mission insertion nationale démontre pourtant enfin le caractère incontournable de ce secteur pour nos jeunes.

En conclusion du document, la DPJJ s'interroge sur les métiers à la PJJ qui ne sont pas attractifs ? Oui, ils n'attirent plus et les raisons sont multiples et malheureusement pas suffisamment pris en compte par la DPJJ :

- La dégradation des conditions de travail et de considération des professionnel.les
- La casse du service public avec une politique de management destructrice des collectifs de travail
- La perte du sens du travail éducatif et le dévoiement des missions éducatives de la PJJ
- L'absence de politique salariale décente et ce n'est pas l'annonce d'un hypothétique dégel de la valeur du point d'indice qui va y changer quoi que ce soit, ni l'augmentation de 183 euros qui reste à confirmer
- Le traitement inégalitaire et honteux de la NBI pour les personnels.
- L'emploi massif d'agent.es non titulaires sans conditions de formation ad hoc et sans perspectives de revalorisations salariales ou de plan de titularisation
- L'éclatement des règles de mobilités des corps communs au fil de l'eau, sans aucune visibilité, dans une confusion totale et, désormais, sans le regard des représentant.es des personnels

Si la PJJ veut donner et créer du désir chez les jeunes, il s'agira dans un premier temps d'écouter et de prendre en compte la parole des personnels, au-delà d'une stratégie de communication.

Pour la délégation du SNPES-PJJ/FSU au CTIR : Vincent Fritsch, Violaine Sirsi, Fatima Oulhachmi, Sofie Rebatte, Mattias Perrin.